



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 23 Septembre 2015**

Date de la convocation 16 Septembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - BRIGNAC
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> Mme REVERTE Françoise  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.BERNARDI Olivier à Mme REVERTE Françoise, Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.RIGAUD Christian à M. ALEIX Bertrand,</p>

**Objet : Convention de mise à disposition de personnel avec la commune d'Aspiran**

Monsieur VALERO rappelle aux membres du conseil communautaire que suite au transfert du service périscolaire à la Communauté de communes, il propose aux membres du conseil de se prononcer sur les projets de convention de mise à disposition suivantes :

- Madame Gisèle BELLES**  
 Durant la période du **31 août 2015 au 1<sup>er</sup> juillet 2016** à hauteur de 18 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse et la Mairie d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.
- Madame Karine BENEZETH**  
 Durant la période du **31 août 2015 au 1<sup>er</sup> juillet 2016** à hauteur de 21 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer la restauration et l'entretien des locaux de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse et la Mairie d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.

- **Madame Marie Rose LUJAN**  
Durant la période du **31 août 2015 au 1<sup>er</sup> juillet 2016** à hauteur de 16 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse et la Mairie d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.
- **Madame Patricia BOUSQUET**  
Durant la période du **31 août 2015 au 1<sup>er</sup> juillet 2016** à hauteur de 10 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse et la Mairie d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.
- **Madame Fabienne SALVADOR**  
Durant la période du **31 août 2015 au 1<sup>er</sup> juillet 2016** à hauteur de 6 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse et la Mairie d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.

Il précise que le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant aux volumes horaires hebdomadaires de ces agents, sera remboursé par la Communauté de communes du Clermontais à la commune d'Aspiran, sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Cette proposition a reçu un avis favorable en Commission moyens généraux du 9 septembre 2015.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les conventions à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la commune d'ASPIRAN pour la mise à disposition de personnel, telles que présentées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20150924-2015-09-23-07-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2015  
Date de réception préfecture : 25/09/2015

Jean-Claude LACROIX